Association Loi 1901
8, rue du Lavoir
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Tél : **06 07 29 85 35**
Site : http://a10gratuite.free.fr
Courriel : a10gratuite@free.fr

Saint Arnoult en Yvelines, 12 novembre 2008

Monsieur Pierre Bédier
Président du Conseil général des Yvelines
Hôtel du département
2, place André Mignot
78012 Versailles

Monsieur le Président,

Par courriers des 12-12-2005 et 23-01-2006, vous nous faisiez part de votre position en réponse à notre demande d'intervention du Conseil général des Yvelines auprès de l'Etat afin de soutenir notre action pour mettre fin au péage sur les tronçons franciliens A10-A11.

Depuis cette date, nos pourparlers avec le ministère des transports ont progressé et ont notamment permis d'obtenir plusieurs engagements importants de sa part.

Tout en regrettant votre position d'alors, nous avions pris acte du fait que le Président de l'Assemblée départementale considère *« cette instance non directement concernée »* par les problèmes environnementaux, de sécurité routière et de transports dans le Sud-Yvelines alors que nous avions montré qu'ils étaient pourtant largement provoqués par le péage.

Vous aviez justifié cette position en précisant qu' *« une telle démarche concerne spécifiquement l'Etat et la société Cofiroute »*.

Or, dans le cadre de la procédure de révision du Schéma Directeur pour l'Ile de France (SDRIF), l'avis émis le 19 juillet 2007 par le Conseil général des Yvelines propose de *« porter à la connaissance de l'Etat le déplacement du péage de Buchelay plus à l'Ouest »*. Une telle démarche ne concerne t-elle pas spécifiquement l'Etat et la SAPN ?

Permettez-nous de vous faire remarquer que si le péage sur l'A13 se situe déjà à plus de 50 km de Paris, celui sur l'A10 se situe à 23 km de Paris. C'est la raison pour laquelle nous demandons que le principe d'égalité d'accès des franciliens aux infrastructures autoroutières soit enfin réalisé.

Certes, nous comprenons que les Conseillers généraux du Nord-Yvelines soient particulièrement attentifs aux besoins de leurs cantons, mais nous aurions souhaité que le Président du Conseil général ait la même attention pour les autres cantons et une vision plus solidaire du département.

Concernant le SDRIF, le Conseil général des Yvelines a critiqué le projet au motif *« de multiplier les reports de trafic, notamment de poids lourds, sur de nombreux axes du réseau routier départemental aujourd'hui saturés »*. Or, ceci correspond précisément à la situation créée sur le réseau secondaire dans le Sud-Yvelines et au vécu quotidien des habitants de ce secteur en raison du péage sur l'A10-A11.

Enfin, toujours dans le même cadre, le département se déclare sensible à la nécessité « *de requalification de la RN 10* ». Or les problèmes actuels posés par le trafic sur la RN 10 sont en partie causés par le fait que, comme la RN 20, cette voie sert d'évitement au péage sur l'A10-A11 en Ile de France.

Dans ces conditions, vous conviendrez que les réponses du département souffrent de nombreuses incohérences.

Nous voudrions par ailleurs attirer votre attention sur la décision de l'Etat de créer un grand pôle scientifique et technologique de rang mondial sur le plateau de Saclay, opération qui va toucher essentiellement l'Essonne et les Yvelines. Ce projet, auquel semble particulièrement attaché Monsieur le Président de la République, mobilise actuellement le gouvernement. Par son ampleur, il aura nécessairement des répercussions dans toute la zone située au sud du territoire directement concerné. De ce point de vue, l'autoroute A10 devient une infrastructure de desserte tout à fait essentielle.

Nous profitons aussi de ce courrier pour vous faire part de notre incompréhension concernant les retards pris dans la réalisation du parking relais de Longvilliers. Cette commune se situant dans les Yvelines, la maîtrise d'ouvrage relève donc normalement du même département. Nous aurions aimé savoir pour quelles raisons cet équipement tarde tant à être réalisé au mépris de la sécurité des usagers Essonniens et Yvelinois qui fréquentent quotidiennement et en nombre grandissant les lignes de transports du Transessonne.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de reconsidérer la position du département concernant les autoroutes A10-A11 franciliennes et de bien vouloir nous éclairer en nous faisant connaître vos orientations en matière d'aménagement et de transports pour le Sud-Yvelines compte tenu des éléments nouveaux que nous portons aujourd'hui à votre connaissance.

Restant à votre disposition pour vous entretenir, vous ou vos collaborateurs, de l'actualité ce dossier, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments dévoués.

Le Président,
Jean Claude LAGRON

* Copie de la motion adoptée unanimement par le Conseil général de l'Essonne